

neuf ni d'extraordinaire. Si nous pouvions trouver une méthode qui nous révélat le montant exact de l'impôt qu'un contribuable peut payer, ce serait l'idéal, mais nous ne le pouvons pas. Nous devons déterminer l'imposition des taxes d'après des principes généraux, et la meilleure méthode suscitera des cas malheureux, mais c'est inévitable.

Mon honorable ami a ajouté qu'il espère que nous examinerons cette question de nouveau. Je lui ferai la même réponse qu'à mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough, qui a fait un plaidoyer au sujet de la taxe de vente sur la mélasse. Sans m'engager à rien, je conviens que ce sujet devrait être étudié de nouveau, mais le comité ne doit pas oublier que cet impôt ne comporte pas moins de \$1,350,000 de recettes, basées sur les affaires de l'an dernier, ce qui est très considérable.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Avant que le ministre ne reprenne son siège, puis-je lui demander comment il se fait que ces messieurs sont si généreux en payant eux-mêmes cette taxe, au lieu de la passer aux consommateurs, comme c'est leur privilège dont profitent tous les autres? Sans doute, ce n'est pas la concurrence de la maîtresse de maison qui les en empêche. C'est un cas qui me réjouit; le premier à ma connaissance.

M. ANDERSON (Toronto-High-Park): A propos de cette dernière remarque, je dirai que les boulangers ont essayé une semaine et qu'ils ont dû abandonner, parce que c'était impossible.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Pour quelle raison?

M. ANDERSON (Toronto-High-Park): Je prierais le ministre de nous dire pour quelle raison on exempte les hôtels et les restaurants, qui ne payent de taxe que sur les ingrédients. Pourquoi les exempte-t-on? Nous avons plusieurs grands hôtels comme le Royal-York et le Château-Laurier qui boulangent pour eux-mêmes, et les boulangers qui ne font pas autre chose que leur commerce aimeraient savoir pourquoi on les taxe quand on exempte ceux-là.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Les boulangers veulent avoir le monopole.

M. ANDERSON (Toronto-High-Park): Non, ils veulent être sur le même pied que les hôtels et les restaurants.

L'hon. M. RHODES: Il me serait difficile de répondre parfaitement à point au pied levé, mais je crois qu'il est facile de répondre d'une manière générale. L'hôtel ne fait pas concurrence au boulanger; il produit pour la consommation de sa clientèle seulement. C'est de pratique dans les hôtels. Cette réponse suffit. L'hôtel ne vend pas de gâteaux ni de

tartes comme le boulanger. Vaudrait autant frapper de la taxe de vente le gâteau ou la pâtisserie faite de la cuisinière, au foyer.

M. ANDERSON (Toronto-High-Park): Elle paye sur les ingrédients.

L'hon. M. RHODES: L'hôtel également. C'est presque rien.

M. COOTE: Les paroles du ministre des Finances m'ont bien impressionné et je crois qu'il a droit à une bonne mesure de nos sympathies. J'imagine le nombre de représentations et de délégation qu'il a dû recevoir, mais il se les est attirées.

L'hon. M. RHODES: Je ne me plains pas.

M. COOTE: Je suis en parfait accord avec l'honorable député d'Edmonton-Ouest. Comme lui, je proteste contre cette taxe du sucre et l'assujétissement de tous ces articles à la taxe de vente. Je tiens à faire observer au ministre que s'il s'appliquait à la question du relèvement des prix il pourrait boucler son budget sans avoir recours à ces taxes rigoureuses. Pour moi, cela est certain. Je sais que certains honorables membres ne sont pas de mon avis, mais je signale de nouveau le cas de l'Australie dont la situation était pire que la nôtre il y a deux ans et qui a réussi à équilibrer son budget, grâce au relèvement du cours des prix. Tandis qu'au Canada le niveau des prix a baissé de 80 à 63 depuis deux ans, il est resté à 80 en Australie, et celle-ci a perçu un revenu, toute proportion gardée, plus considérable que le Canada.

Si le ministre veut se reporter au budget de 1928, il constatera que la recette de cette année-là couvrirait entièrement la dépense de cette année, y compris le déficit du National-Canadien, le budget de l'allègement du chômage et les avances aux provinces. Si nous pouvions relever les prix à peu près au chiffre de 1928, le déficit du National-Canadien serait moins considérable, du fait que le trafic serait plus fort, et le budget de soulagement du chômage serait moindre parce que le surplus d'argent en circulation fournirait plus d'emploi. J'émetts sérieusement cette idée et j'espère que durant les vacances le ministre s'occupera de cette question. Il peut déterminer le relèvement des prix au moyen d'une politique monétaire différente, et alors il pourra supprimer plusieurs de ces taxes qu'il n'approuve pas, j'en suis certain.

Au cours de la discussion de cette taxe du sucre, j'ai essayé deux fois, mais en vain, de présenter quelques remarques, et, pour cette raison, l'on me pardonnera peut-être d'y revenir en passant. Je voulais dire que cette taxe est proposée par des gens qui ne se rendent pas compte de ce que cela représente